

---

**Arrêté ministériel portant agrément de l'asbl Contact  
Parent Enfant, en tant que partenaire apportant de l'aide  
aux justiciables**

**A.M. 13-12-2017**

**M.B. 20-02-2018**

Par arrêté ministériel du 13 décembre 2017, l'asbl Contact Parent Enfant, sise rue du Presbytère 3, 6000 Charleroi, est agréée en qualité de partenaire apportant de l'aide aux justiciables.

L'asbl Contact Parent Enfant est agréée pour exercer la mission suivante :

- aide au lien pour l'arrondissement judiciaire du Hainaut.

L'agrément prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée de six ans